

---

## Conseil fédéral

Décisions

A2425-CF-DEC-03

Version préliminaire

**Réunion des 4, 5 et 6 décembre 2024 tenue à l'Hôtel Mortagne, Boucherville, salle Îles Percées ABC**

### **11. Comité de réflexion sur la gouvernance**

Le conseil fédéral accepte la mise sur pied du comité de réflexion sur la gouvernance aux conditions prévues au document A2425-CF-030.

### **12. Assurance collective – Contribution de 120 jours**

Considérant l'insatisfaction générée par la durée actuelle de la clause de maintien des protections d'assurance collective;

Considérant que l'on souhaite éviter la perte de couverture et la bureaucratie entre deux contrats;

Considérant que les remplacements à durée indéterminée sont fréquents et que le contrat est obtenu au bout d'un mois;

Le conseil fédéral mandate la CSQ afin de modifier le maintien des protections d'assurance collective, le faisant passer de 120 jours à 50 jours.